

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 535

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N 535 28 février 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi

535

Le rail fait fausse route

Le déficit des CFF, on le sait, constitue une part importante du déséquilibre budgétaire de la Confédération. Le gouvernement a esquissé quelques solutions: versements supplémentaires aux Chemins de fer au titre des services peu rentables rendus à la collectivité; transfert de certaines charges aux cantons, notamment pour les lignes secondaires.

La direction des CFF, appuyée par le conseil d'administration, a aussi sa petite idée: une augmentation des tarifs de 6,6%, puisqu'ils n'ont pas bougé depuis 1976. Et comme le dit Karl Wellinger, directeur général: à l'instar de l'économie privée, les CFF doivent reporter les coûts croissants sur le consommateur.

Pas question, dans les grosses têtes de la direction, de politique des transports, de l'abandon possible

des transports publics par une partie de la clientèle. D'abord et avant tout, l'équilibre du budget, même s'il faut réduire les prestations, fermer quelques lignes.

Priorité au rentable, c'est-à-dire aux grandes transversales rapides; l'important c'est de gagner quelques minutes entre Genève et Romanshorn pour le cadre ou le haut fonctionnaire pressé, pas de maintenir une infrastructure abordable pour toutes les couches de la population.

En Suède, depuis l'été passé, les tarifs de chemins de fer ont été abaissés de manière importante; le nombre de passagers a considérablement augmenté. Certes, les situations ne sont pas comparables sans autre et les CFF suivent le déroulement de cette expérience. Mais déjà le directeur Wellinger avertit: davantage de trafic signifie aussi plus de frais.

Pour l'instant, les chemins de fer ont peu à attendre des autorités fédérales et de leur propre direction. Il serait temps que syndicat et usagers donnent de la voix.

Le cadeau des banques

La commission des cartels, dans son dernier rapport, y était allé de son vœu, exprimé dans toutes les règles de l'art. Elle souhaitait donc que «les grandes banques continuent à faire preuve de retenue en ce qui concerne l'ouverture de nouvelles filiales, du moins dans la mesure où il s'agit pour elles de renforcer leur position sur certains marchés locaux». C'est dire si on était entre gens du (même) monde! La Banque Populaire Suisse, la Société de Banque Suisse, l'Union de Banques Suisses et le Crédit Suisse, qui avaient renoncé dès 1977 à toute restriction sur le sujet (un accord les liait jusque-là,

qui n'avait pas été renouvelé, le Crédit Suisse mettant les pieds contre le mur), auraient pu tout simplement prendre acte. Poliment, dans les usages... et continuer à ouvrir des guichets. Personne n'aurait été fondé à en faire un drame. Mais l'occasion était trop belle.

Mercredi dernier, l'Association suisse des banquiers était informée que les quatre grands établissements susnommés venaient de passer un nouvel accord en vue de limiter l'ouverture de succursales. Ah, les braves gens! Il suffit de demander gentiment et c'est accordé. Où sont ces mauvais esprits qui stigmatisent à longueur de colonnes le pouvoir tentaculaire du monde bancaire...

Il faut donc dire la portée exacte de ce qui n'est

SUITE ET FIN AU VERSO